

LA LETTRE ÉCO

N°332 - Samedi 20 avril 2019

LE SOMMAIRE

LE COIN DES ÉPARGNANTS

- Le tableau financier de la semaine
- Les marchés à la recherche du bon tempo
- L'inflation, une arlésienne qui met sous pression la Banque centrale européenne

C'EST DÉJÀ HIER

- La croissance chinoise rassure
- Les Français de plus en plus entrepreneurs
- Le logement et les transports, les deux soucis des Français
- La consommation au temps des places de marché digitales

LE COIN DE LA CONJONCTURE

- Les dépenses publiques au chevet de la croissance
- La France, passager clandestin du cœur de la zone euro
- Les États-Unis, un État pétrolier ?
- Pour la zone euro, l'année difficile ne serait pas 2019 mais 2020

LE COIN DES TENDANCES

- Quand l'enseignement s'internationalise et se privatise
- Les gilets jaunes, « des invisibles » en quête de reconnaissance
- Inégalités, un ressenti tournant à l'allergie
- L'église catholique et sa démographie
- Les classes moyennes sous pression

LE COIN DES GRAPHIQUES

- Baisse du coin fiscal au sein de l'OCDE

LE COIN DE L'AGENDA ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

LE COIN DES STATISTIQUES

LE COIN DES ÉPARGNANTS

Le tableau financier de la semaine

	Résultats 19 avril 2019	Évolution sur 5 jours	Résultats 31 déc. 2018
CAC 40	5 580,38	+0,94 %	4 678,74
Dow Jones	26 559,54	+0,66 %	23 097,67
Nasdaq	7 998,06	+0,28 %	6 583,49
Dax Allemand	12 222,39	+1,00 %	10 558,96
Footsie	7 459,88	-0,13 %	6 733,97
Euro Stoxx 50	3 499,23	+1,04 %	2 986,53
Nikkei 225	22 200,56	+1,51 %	20 014,77
Shanghai Composite	3 270,80	+2,57 %	2493,89
Taux de l'OAT France à 10 ans (18 heures)	0,370 %	-0,031 pt	0,708 %
Taux du Bund allemand à 10 ans (18 heures)	0,023 %	-0,034 pt	0,238 %
Taux du Trésor US à 10 ans (18 heures)	2,560 %	+0,011 pt	2,741 %
Cours de l'euro / dollar (18 heures)	1,1243	-0,49 %	1,1447
Cours de l'once d'or en dollars (18 heures)	1 275,510	-1,18 %	1 279,100
Cours du baril de pétrole Brent en dollars (18 heures)	71,94	+0,54 %	52,973

Les marchés à la recherche du bon tempo

Cette semaine, le CAC 40 a franchi la barre des 5 600 points avant de se stabiliser à 5 880 points. Les investisseurs ont fait preuve de prudence face aux signaux contradictoires de ces derniers jours. Même si plusieurs grands groupes ont communiqué de bons résultats pour le premier trimestre, les marchés ont été refroidis par la publication des indices PMI sur l'état de l'activité en Europe. Ainsi, l'indice préliminaire PMI IHS Markit composite (synthèse entre l'industrie et les services) est tombé à 51,3 en avril dans la zone euro, soit son plus bas niveau depuis janvier. L'activité manufacturière est toujours problématique en France (49,6) et en Allemagne (44,5) où les indices se sont maintenus sous le seuil critique des 50 points, signe de contraction de l'activité. Ces indices ne confirment pas le léger rebond de la production manufacturière de mars.

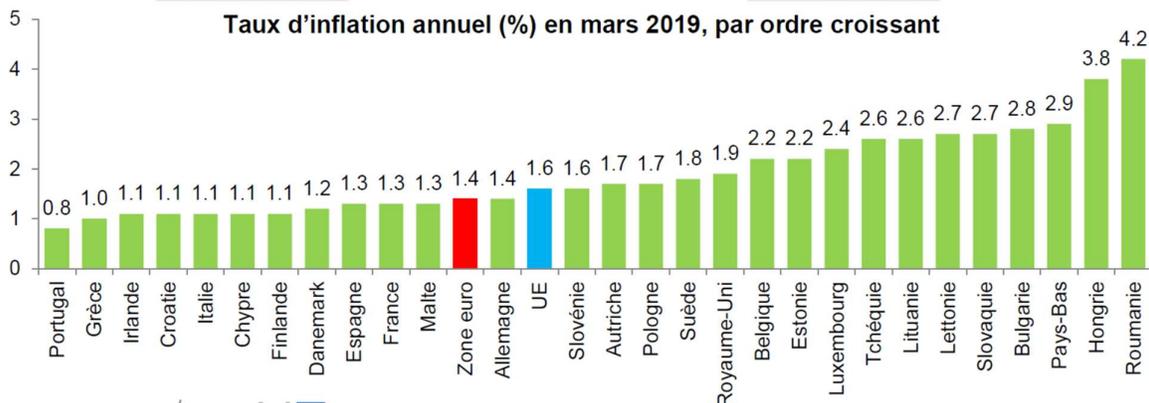
Les premières remontées des enquêtes de conjoncture semblent indiquer que la croissance trimestrielle du PIB de la zone euro n'a pas dépassé 0,2 %. Contrairement à certaines prévisions, l'Allemagne ferait mieux que la France. L'économiste en chef de HIS Markit considère que la zone euro ne peut guère espérer une croissance supérieure à 1 % en 2019.

L'inflation, une arlésienne qui met sous pression la Banque centrale européenne

Le taux d'inflation annuel de la zone euro s'est établi à 1,4 % en mars 2019, contre 1,5 % en février. Il a retrouvé le niveau qui était le sien un an auparavant. Le taux d'inflation annuel de l'Union européenne s'est établi à 1,6 % en mars 2019, stable par rapport à février 2019 et février 2018.

Les taux annuels les plus faibles ont été observés au Portugal (0,8 %) et en Grèce (1,0 %). Les taux annuels les plus élevés ont quant à eux été enregistrés en Roumanie (4,2 %), en Hongrie (3,8 %) et aux Pays-Bas (2,9 %).

En mars 2019 les plus fortes contributions au taux d'inflation annuel de la zone euro proviennent de l'énergie (+0,52 points de pourcentage, pp), suivies des services (+0,51 pp), de l'alimentation, alcool & tabac (+0,34 pp) et des biens industriels hors énergie (+0,04 pp).



ec.europa.eu/eurostat 

L'inflation reste faible au sein de l'Union du fait de sa faible transmission aux salaires. La vitesse et la force de cette transmission est plus faible aujourd'hui qu'il y a trente ans. En outre quand le rebond de l'inflation est modéré, sa répercussion sur les salaires est limitée. Le changement de donne en matière d'inflation est lié à la tertiarisation de l'économie qui a provoqué l'éclatement des centres d'activité. Les syndicats sont moins présents dans le secteur des services ne facilitant pas la cristallisation des revendications.

Le taux d'inflation reste dans ces conditions très faible. Ainsi, l'inflation sous-jacente n'est en hausse que de 0,8 % en mars par rapport à 2018. L'atonie de l'inflation met à nouveau sous pression la Banque centrale à qui il est demandé d'intervenir pour soutenir l'activité.

C'EST DÉJÀ HIER

La croissance chinoise rassure

Certains prévisionnistes avaient tablé sur un mauvais résultat pour l'économie chinoise au premier trimestre. Or, tel n'a pas été le cas notamment grâce à une production industrielle qui a été plus forte que prévu. Selon les statistiques officielles publiées mercredi 16 avril, le PIB a crû de 6,4 % sur les trois premiers mois de l'année. Sur une base trimestrielle, le PIB a été en croissance de 1,4 %, conforme aux attentes, contre une croissance de 1,5 % entre octobre et décembre. Les ventes au détail et l'investissement ont progressé au mois de mars laissant présager une stabilisation de l'économie chinoise à un niveau correct. Néanmoins, de nombreux économistes estiment qu'il est prématuré d'envisager un rebond. Le maintien d'une politique proactive est souhaité par les experts pour éviter un ralentissement dans les prochains mois.

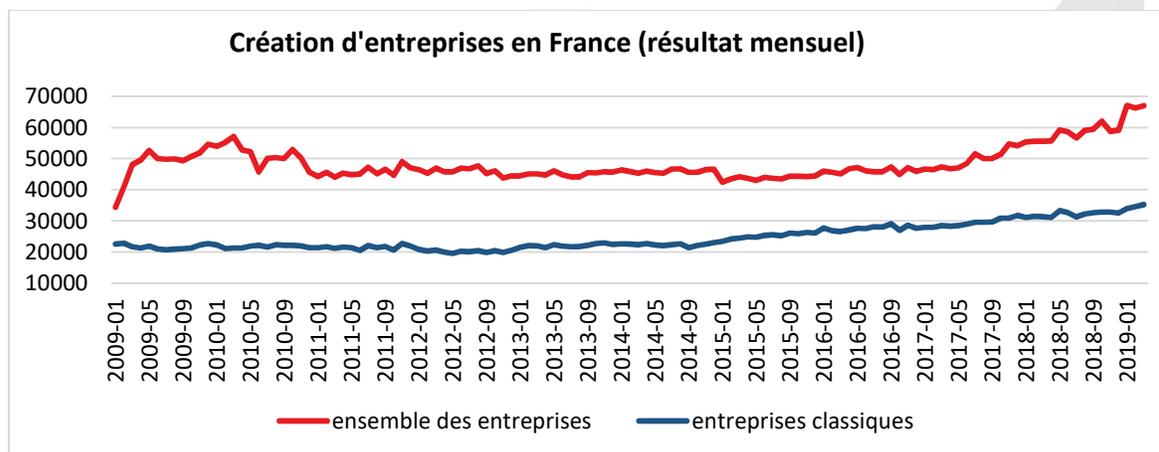
Pour l'ensemble de l'année 2019, la croissance devrait se situer autour de 6,2 % avec toujours l'hypothèque de la conclusion d'un accord commercial avec les États-Unis. Les autorités chinoises tablent toujours sur une croissance annuelle de 6 à 6,5 % pour 2019. Pour mémoire, la croissance avait atteint 6,6 % en 2018, son plus bas niveau depuis près de 30 ans.

LES FRANÇAIS DE PLUS EN PLUS ENTREPRENANTS

Les Français figurent en tête des pays membres de l'Union européenne pour la création d'entreprises. Les derniers résultats devraient leur permettre de conforter leur place de numéro un. En mars, 67 099 créations ont été enregistrées dont 35 231 sous forme d'entreprises traditionnelles. En données brutes, le nombre cumulé d'entreprises créées au cours des douze derniers mois a augmenté de 17,3 %. Tous les types de créations sont en hausse même si la création d'entreprises reste portée par les immatriculations de micro-entrepreneurs (+28,5 %). Le nombre de créations d'entreprises individuelles classiques est en hausse sur un an de 15,5 %. La progression est moindre pour la création de sociétés (+4,0 %). Sur un an, 729 152

entreprises ont été créées dont 395 123 sous forme traditionnelle. 46 % des créations prennent donc la forme de micro-entreprises (ex auto-entrepreneurs).

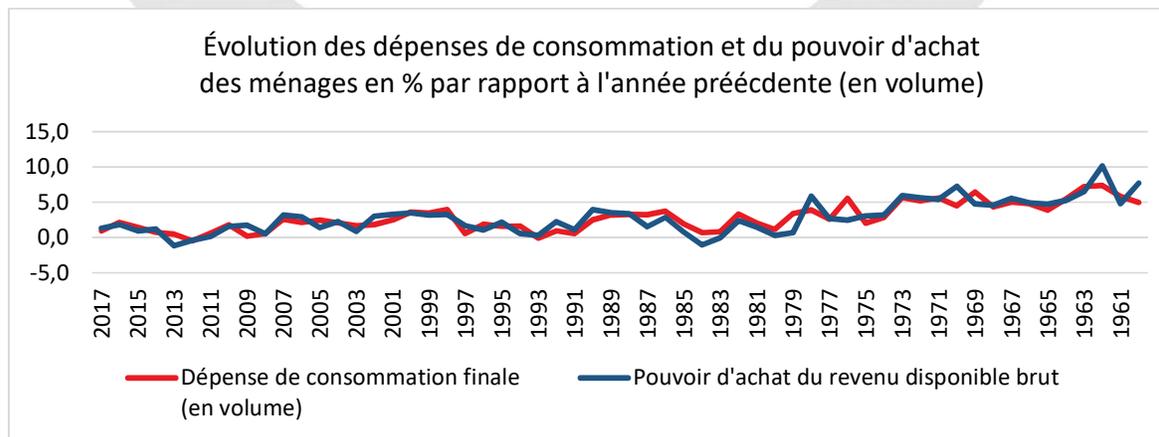
Le développement des activités tertiaires conduit au développement d'entreprises (VTC, services de proximité). Par ailleurs, le statut de micro-entrepreneur est de plus en plus utilisé comme moyen pour changer d'activité ou pour préparer un retour sur le marché du travail (demandeurs d'emploi par exemple). De nombreux seniors ou jeunes retraités ont également recours à ce statut pour exercer leur activité professionnelle à titre principal ou dans le cadre d'un cumul emploi-retraite.



Source : INSEE

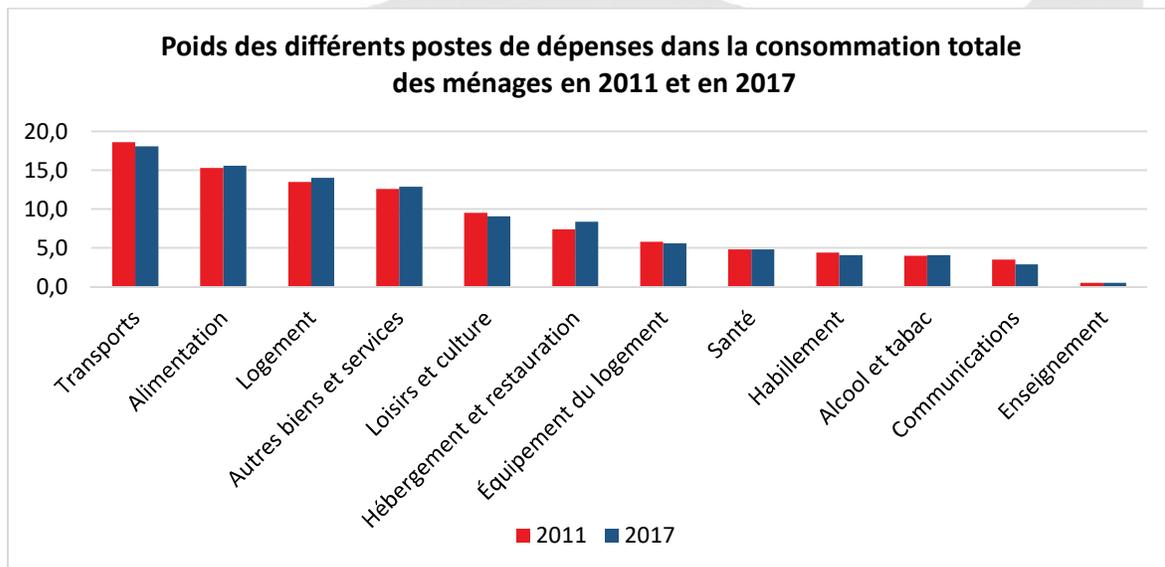
Le logement et les transports, les deux soucis des Français

En 2017, les ménages consomment en moyenne pour 34 000 euros par an contre 32 200 en 2011 en euros courants, soit le même montant en euros constants. Entre temps, le pouvoir d'achat a faiblement progressé. Les ménages ont préféré renforcer leur taux d'épargne plutôt que de consommer. Par ailleurs, la progression des prélèvements obligatoires a pesé sur les dépenses de consommation. Entre 2011 et 2017, les disparités de consommation et de structure des budgets ont dans l'ensemble assez peu varié. Le niveau de vie et la taille du ménage sont les principaux déterminants des disparités entre ménages.



Source : INSEE

Les transports et le logement sont les deux postes de dépenses en forte croissance, ces dernières années, qui réduisent les marges de manœuvre des ménages français. Mais la situation de ces derniers dépend largement de leur lieu de résidence. Ainsi, dans les grandes agglomérations, les dépenses de logement constituent une charge croissante surtout pour les locataires, sachant que le remboursement du capital des emprunts immobiliers ne figure pas dans la consommation mais dans l'épargne au niveau de la comptabilité nationale. En milieu rural ou en périphérie des centres urbains, les dépenses de transports représentent le premier poste de dépenses, un poste qui tend à augmenter sensiblement.



Source : INSEE

La consommation dépend de son lieu de résidence

Le niveau moyen de consommation n'est pas le même sur tout le territoire. Il est fonction des revenus et du lieu de résidence. Ainsi, en 2017, les ménages résidant dans l'agglomération parisienne consomment 16 % de plus que la moyenne, tandis que les ménages des autres d'unités urbaines ont une consommation proche de la moyenne. 32 % des ménages de l'agglomération parisienne font partie des ménages les plus aisés (cinquième quintile de niveau de vie), contre moins de 20 % dans les autres unités urbaines et 15 % en milieu rural.

La part du budget consacrée à l'alimentation à domicile décroît avec la taille de l'unité urbaine où réside le ménage. Ainsi, les ménages vivant en milieu rural y consacrent 17 % de leur budget contre 14 % pour les ménages de l'agglomération parisienne. Cet écart est presque compensé par le poids de la restauration hors du domicile (80 % du poste hébergement et restauration en moyenne), qui tient une place plus importante dans le budget des ménages franciliens que dans celui des ménages vivant en milieu rural.

La consommation, une question d'âge

Au cours des quatre dernières décennies, à niveau de revenu, taille du ménage et génération donnés, la consommation croît avec l'âge jusqu'à 45-49 ans, demeure élevée jusqu'à 65 ans, puis connaît une chute. En 2017, le niveau de consommation des plus âgés reste inférieur à celui de l'ensemble des ménages, mais s'en rapproche. Les ménages dont la personne de référence est âgée de 65 ans ou plus consomment 7 % de moins que la moyenne en 2017 (par unité de consommation), contre 9 % en 2011. Dans les années 80, l'écart dépassait 25 %. Ce rapprochement est lié au niveau de vie des retraités qui est, en moyenne, supérieur de 5 % à celui de l'ensemble de la population. La courbe des dépenses de consommation marque une augmentation au moment de l'arrivée dans la vie active et lors de la naissance des enfants. Depuis une vingtaine d'années, un pic de dépenses apparaît lors du départ à la retraite. Les ménages concernés déménagent, profitent de ce moment pour se rééquiper et accroissent leurs dépenses de loisirs. Après 75 ans, les dépenses baissent jusqu'à la survenue éventuelle de la dépendance qui provoque une demande plus forte en services.

75 % des ménages retraités sont propriétaires, ce qui explique que le poids de leurs dépenses logement est par nature plus faible que chez les actifs. Par ailleurs quand les retraités sont locataires, ils bénéficient de loyers moins élevés du fait de l'ancienneté de leur bail ou en raison de leur lieu d'habitation (en moyenne les retraités résident moins que l'ensemble de la population au cœur des grandes agglomérations). Les dépenses de transports sont beaucoup moins importantes pour les retraités qui n'ont plus à supporter les frais de déplacement pour se rendre sur leur lieu de travail.

Les familles monoparentales consomment moins que les autres

Les familles monoparentales consomment nettement moins que les autres types de ménages. Ces familles doivent faire face à des dépenses de logement plus importantes car elles reposent que sur une seule source de revenus. En 2017, leur consommation par unité de consommation (UC) est inférieure de 16 % à celle de l'ensemble des ménages. 44 % de ces ménages font partie des plus modestes (premier quintile de niveau de vie par UC), contre 9 % des couples sans enfant.

La consommation, une question de revenus

En 2017, les 20 % de ménages ayant les plus hauts niveaux de vie (5e quintile de niveau de vie) consomment 54 % de plus que la moyenne ; les 20 % de ménages les plus modestes (premier quintile de niveau de vie) consomment 40 % de moins

Les différences de consommation les plus fortes concernent les dépenses d'alimentation (hors restauration), de transport mais aussi les dépenses de loisirs et de culture, et celles d'hébergement et de restauration. Par rapport aux 20 % de ménages les plus aisés, les 20 % les plus modestes, selon qu'ils sont propriétaires ou locataires, consacrent 6 à 7 points de plus de leur budget à l'alimentation à domicile, 4 points de moins au transport, 3 à 4 points de moins pour les loisirs et la culture, et 4 à 5 points de moins à des services d'hébergement et de restauration. Le poids des dépenses incompressibles est naturellement plus élevé. Du fait d'un relèvement des

prix agricoles, de transports ou de logement, les postes de dépenses afférents à ces biens sont en hausse pour les ménages modestes. Cela se traduit par une augmentation des dépenses dites préengagées, des dépenses sur lesquelles les ménages n'ont que peu de prises.

Les dépenses d'hébergement et de restauration en hausse

Les Français sont de plus en plus mobiles. Ils voyagent davantage profitant de la multiplication des offres tarifaires (« low cost », train à bas prix). Par ailleurs, travaillant de plus en plus loin de leur domicile, ils déjeunent plus souvent à l'extérieur, ce qui conduit à l'augmentation du poste de dépenses « hébergement et restauration ».

Le poids du logement dans le budget des ménages continue d'augmenter

Être locataire ou non (propriétaire de sa résidence, usufruitier ou logé gratuitement) influe très fortement sur le budget des ménages. En 2017, hors loyers imputés, les dépenses de consommation relatives au logement représentent 25 % dans le budget moyen des locataires, soit 17 points de plus que dans celui des non-locataires. Ces dépenses incluent les charges et le chauffage, mais pas les remboursements d'emprunts pour l'acquisition de sa résidence, lesquels constituent de l'épargne.

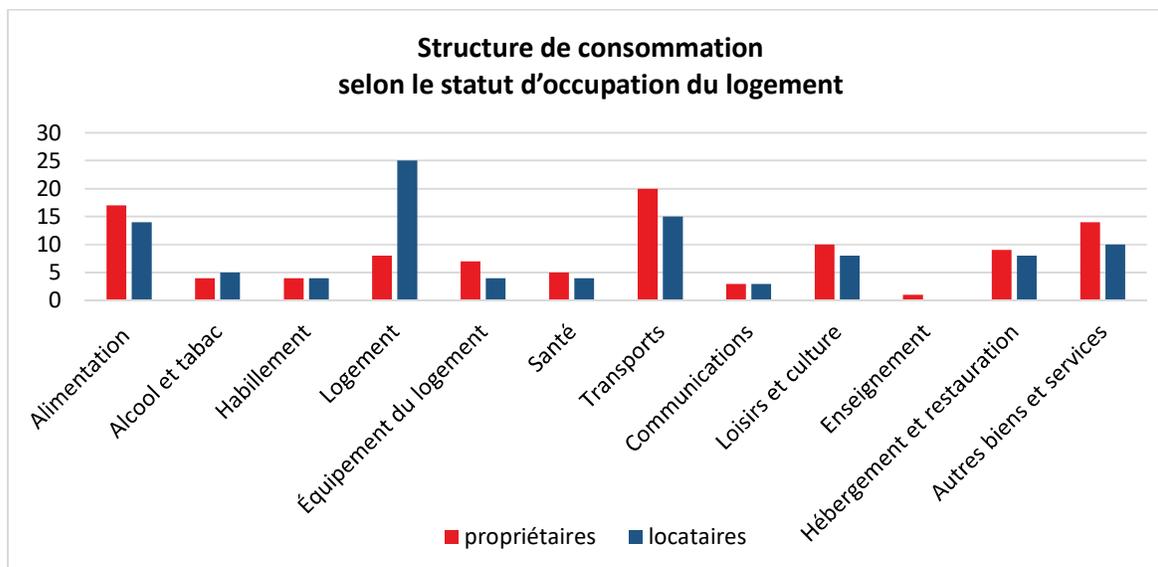
Depuis plus de trente ans, le poids des dépenses de logement dans le budget des ménages progresse, notamment pour les locataires. Pour ces derniers, cela provient en majeure partie de la hausse des loyers, mais également d'une légère augmentation des dépenses en électricité, gaz, et autres combustibles.

Le logement pèse d'autant plus dans le budget des ménages que l'unité urbaine de résidence est grande. En milieu rural, les ménages y consacrent 11 % de leur budget (3 600 euros par an en moyenne) contre 17 % (6 600 euros) dans l'agglomération parisienne. Plus la taille de l'unité de résidence augmente, moins les ménages y résidant sont propriétaires et plus les loyers sont élevés. 80 % des ménages habitant en milieu rural sont propriétaires contre 50 % dans les unités urbaines de plus de 100 000 habitants. En région parisienne, pour les locataires, les dépenses de logement représentent 27 % des dépenses de consommation des ménages (9 200 euros par an en moyenne) contre 23 % en milieu rural (6 900 euros).

Le constat est inverse pour le transport, que les ménages soient locataires ou propriétaires. La part du budget qu'ils y consacrent décroît avec la taille de l'unité urbaine, de 21 % en milieu rural à 16 % dans l'agglomération parisienne. Ainsi, en milieu rural, la part supplémentaire consacrée au transport par rapport à l'agglomération parisienne est presque compensée par la moindre part consacrée au logement.

Le type de dépenses de transports diffère selon le lieu de vie des ménages. L'achat de véhicules et les frais d'utilisation afférents (entretien, carburant, etc.) constituent l'essentiel du budget transport pour les ménages provinciaux (90 % du budget transport en milieu rural, 80 % dans les grandes agglomérations hors Paris) tandis qu'ils n'en représentent que la moitié pour les ménages franciliens. Pour ces derniers, les services de transport (en commun, train, avion, etc.) représentent plus du tiers du

budget transport. En 2017, les ménages résidant en milieu rural ont dépensé en moyenne 7 000 euros pour le transport, contre 6 200 euros pour ceux de l'agglomération parisienne.



Source : INSEE

La consommation au temps des places de marché digitales

De plus en plus de ménages ont recours aux places de marchés digitales entre particuliers. En 2017, 36 % des ménages ont échangé (gratuitement ou non) des biens ou services avec d'autres particuliers lors des douze derniers mois. 33 % des ménages déclarent avoir vendu, acheté, ou loué des biens ou services à d'autres particuliers.

Les locations entre particuliers sont peu fréquentes. 8 % des ménages déclarent avoir pris en location auprès de particuliers un logement, un hébergement, une place dans leur véhicule ou un bien au cours des douze mois précédents. 2 % des ménages en ont mis en location. La plupart de ces locations passe par des sites d'annonces en ligne. En revanche, sur cette période, 20 % des ménages déclarent avoir acheté à des particuliers et 17 % avoir vendu. Les trois quarts de ces achats et les deux tiers des ventes se font via des sites d'annonces en ligne. Quand un ménage est acheteur en ligne, il est trois fois plus souvent vendeur en ligne que la moyenne, et inversement.

Ces échanges entre particuliers restent toutefois limités. Au cours des douze derniers mois, les deux tiers des ménages acheteurs l'ont fait une ou deux fois, tout comme les vendeurs. Néanmoins, 8 % d'entre eux ont dépensé entre 800 et 3 000 euros, et 6 % ont dépensé plus de 3 000 euros. La moitié des ménages vendeurs en ligne en ont retiré moins de 150 euros dans l'année, 9 % ont perçu entre 800 et 3 000 euros, et 8 % plus de 3 000 euros. Lorsque le montant annuel dépasse 3 000 euros, les ménages ont acheté ou vendu un véhicule dans neuf cas sur dix.

Les ventes concernent en premier lieu les meubles (26 % des ménages vendeurs en ligne), les véhicules (22 %) et les vêtements, chaussures ou sacs (20 %). Les ménages achètent principalement des meubles (22 % des ménages acheteurs en

ligne à d'autres particuliers), des biens ou services culturels (19 %), des vêtements, chaussures ou sacs (19 %) et des véhicules (16 %).

Les couples avec enfants, les ménages dont la personne de référence est âgée de moins de 40 ans, et ceux dont cette personne est diplômée du baccalauréat ou d'un diplôme du supérieur pratiquent plus souvent le commerce en ligne entre particuliers. En 2017, la part de ménages ayant vendu en ligne au moins une fois à d'autres particuliers augmente avec le niveau de diplôme, passant de 6 % parmi ceux dont la personne de référence est sans diplôme à 23 % parmi les diplômés d'un bac + 3.

LE COIN DE LA CONJONCTURE

Les dépenses publiques au chevet de la croissance

L'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) a calculé que, en moyenne, un ménage devrait avoir un gain de pouvoir d'achat de 850 euros en 2019, dont 440 euros au titre des décisions récentes du Gouvernement. Cette hausse sera la plus élevée depuis 2007 qui avait été marquée par les mesures prises par le Président Nicolas Sarkozy dans le cadre de la loi TEPA (en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat). Cette loi avait permis l'allégement des cotisations sociales sur les heures supplémentaires, comme l'avait également décidé le Président Emmanuel Macron en décembre dernier.

En 2019, en valeur réelle, après déduction de l'inflation, les salaires en France devraient augmenter de 1,5 %, contre 0,3 % en 2018. Cette évolution s'explique non seulement par la faible inflation mais aussi par l'augmentation des rémunérations. Le salaire moyen par tête devrait augmenter de 2,6 % en 2019 contre 2 % l'an dernier. En 2018 et au début de l'année 2019, les ménages ont augmenté leur effort d'épargne du fait de la multiplication des incertitudes. La levée de celles-ci devrait permettre un rebond de la consommation.

La France comptera essentiellement sur la demande intérieure. Sous réserve de leur confirmation officielle, les mesures que le Président de la République devait annoncer le lundi 15 avril dernier devraient conforter cette tendance en 2019 mais aussi en 2020. Selon le texte de l'allocution transmis à la presse, les petites et les moyennes pensions seraient indexées sur les prix en 2020. Seraient concernés par cette mesure les retraités ayant un revenu fiscal de référence inférieur à 2 000 euros. Leurs pensions progresseront ainsi de 1,1 % en janvier 2020, soit l'inflation hors tabac attendue en 2019. Quant aux autres retraités, leurs pensions n'augmenteront que de 0,3 %, comme annoncé à l'automne 2018. La prime exceptionnelle de 1 000 euros défiscalisée et sans cotisations sociales décidée fin décembre 2018 devrait être pérennisée. Elle concerne tous les salariés gagnant moins de 3 600 euros mensuels en net. L'assujettissement à l'impôt sur le revenu devrait être rendu moins brutal pour les revenus moyens avec la création de deux tranches supplémentaires, 5 et 10 %.

Ces différentes mesures devraient représenter un effort de 3 à 4 milliards d'euros qui s'ajouteront aux décisions déjà prises en 2018 et effectives dès cette année. Au total, les ménages pourraient ainsi profiter de plus de 15 milliards d'euros supplémentaires.

Il faut en effet prendre en compte la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des redevables et la suppression de la CSG pour les retraités gagnant moins de 2 000 euros. Pour le moment, les Français renforcent leur épargne. Concernant le premier trimestre, l'impact en termes d'activité des mesures gouvernementales semble être faible voire décevant. Pour l'ensemble de l'année 2019, l'OFCE espère une croissance de 1,5 %. L'OCDE anticipe une croissance de l'économie française de 1,3 %.

L'Allemagne qui ne pourra pas compter sur un tel plan de soutien devrait enregistrer une faible croissance en 2019, 0,5 % selon le Gouvernement fédéral. Pour avoir un tel différentiel favorable à la France, il faut remonter à 2005. Le mauvais résultat attendu pour l'Allemagne s'explique par sa dépendance au commerce extérieur. Les exportations allemandes représentent 45 % de son PIB quand en France ce ratio est de 33 %. Le ralentissement de la demande industrielle, et en premier lieu de celle de l'automobile, a un effet plus important de l'autre côté du Rhin. Malgré tout, au premier trimestre, l'Allemagne pourrait faire jeu égal voire mieux que la France.

Quoi qu'il en soit, la situation allemande reste très florissante avec un excédent commercial supérieur à 7 % du PIB, un excédent budgétaire de plus d'un point de PIB et une dette publique qui pourrait repasser en dessous de 60 % du PIB dès cette année. Par ailleurs, le taux de chômage y est inférieur à 5 %. Notre voisin dispose des marges de manœuvre suffisantes pour, le cas échéant, procéder à une relance. Il n'est pas certain qu'il s'y engage compte tenu de la frilosité du Gouvernement en la matière. L'OCDE l'a pourtant invité à accroître son effort budgétaire, estimant que cela rehausserait la croissance de la zone euro dès 2020 de plusieurs dixièmes de point.

La France, passager clandestin du cœur de la zone euro ?

Depuis plus de quatre ans, l'Allemagne dégage un excédent budgétaire qui a dépassé 1 % du PIB en 2018. Le déficit public avait atteint 4 % du PIB en 2010. Le solde budgétaire avait été négatif durant toute la période de réunification des années 1990 jusqu'en 2006. Il était ainsi négatif de plus de 4 % du PIB en 2003. De ce fait, la dette publique de l'Allemagne qui avait atteint un maximum en 2010 à plus de 80 % du PIB est en recul depuis. Elle devrait cette année être inférieure à 60 % du PIB cette année.

La réduction rapide de la dette publique allemande a des conséquences importantes sur la zone euro. La moindre émission de titres publics allemands conduit les investisseurs à se reporter sur les autres États du cœur de la zone euro (France, Pays-Bas, Autriche, Finlande, Belgique). Cela conduit à une baisse des taux dans ces pays. Ce phénomène est d'autant plus accentué que certains de ces pays ont des soldes positifs ou des déficits faibles. Le poids de la dette publique du cœur de l'Europe se contracte. De 2014 à 2018, il est passé de 84 à 74 % du PIB. La dette du Benelux, de l'Autriche et de la Finlande est de petite taille (moins de 500 milliards d'euros d'encours pour chacun des pays contre plus de 2 000 milliards d'euros pour la France). De ce fait la France bénéficie en grande partie de l'effet report. Elle est donc la grande gagnante du désendettement allemand. L'État français s'endette à 0,4 % au mois d'avril contre 0,7 % au mois de décembre dernier. La France devient ainsi un passager clandestin du cœur de l'Europe en profitant de la rigueur des autres et en se permettant de maintenir un déficit élevé et une dette de près de 100 % du PIB. À la différence des États dits périphériques (Europe du Sud), la France n'est pas pénalisée par son déficit

public supérieur à 2 % du PIB, par sa désindustrialisation et son déficit commercial. Les capacités de l'industrie française ont reculé de 5 points en vingt ans quand elles ont augmenté de 20 points en Allemagne.

Les investisseurs pourraient opter pour des placements actions mais qui demeurent trop risqués. L'aversion au risque explique qu'ils privilégient les titres souverains. Cette préférence n'incite guère les États qui profitent des taux bas à accélérer le rythme des réformes. Le service de la dette française (paiement des intérêts) est aujourd'hui identique à celui des années 1990 quand l'encours de la dette était deux fois plus faible.

Les États-Unis, un État pétrolier ?

De 2002 à 2018, la production pétrolière américaine a été multipliée par deux, passant de 6 à 13 millions de barils jour. La production du pétrole de schiste explique la quasi-totalité de cette progression. La production pétrolière américaine assure actuellement 62 % de la consommation intérieure. La production de gaz s'élevait, en 2018, à 3 400 milliards de pieds cube par mois contre 2 000 en 2003. Elle dépasse de 1 000 milliards de pieds cube par mois la consommation.

Cette forte hausse de la production de pétrole et de gaz naturel aux États-Unis a des conséquences très importantes sur l'économie américaine et, plus globalement, sur l'économie mondiale. Les États-Unis sont ainsi devenus le premier producteur pétrolier et le deuxième producteur de gaz naturel.

Le retour au premier plan des États-Unis comme producteur de pétrole et de gaz a modifié la donne sur les marchés mondiaux d'énergie. L'apparition du pétrole de schiste aux États-Unis a permis d'équilibrer le marché mondial de pétrole et ainsi éviter la hausse du prix du pétrole. De 1998 à 2018, la consommation de pétrole est passée de 75 à 100 millions de barils jour. Depuis la crise de 2008/2009, la consommation a augmenté de près de 20 %. Le prix du baril de Brent a dépassé 140 dollars en 2007/2008 avant de chuter à moins de 60 dollars au cœur de la crise. Il est ensuite parvenu à remonter à 120 dollars de 2012 à 2014. L'essor du pétrole américain a conduit à son décrochage en 2015 avec un point bas à 26 dollars au début de l'année 2016. La remontée du cours du baril n'a été rendue possible que par un accord de régulation liant l'OPEP et la Russie. Il évolue depuis 2017 entre 60 et 80 dollars.

Un phénomène identique est constaté pour le gaz naturel. L'apparition du gaz de schiste aux États-Unis a conduit à une forte baisse du prix du gaz naturel aux États-Unis qui s'est propagée aux pays importateurs au fur et à mesure de la hausse de la capacité d'exportation de gaz liquéfié américaines. Depuis 2014, le prix du gaz pour l'Europe a diminué de 33 %.

Le pétrole de schiste a bouleversé le marché du fait du temps court de l'investissement. Avec le pétrole conventionnel, les investissements ont un effet sur la production quatre ou cinq ans après leur réalisation. Pour le pétrole de schiste, le délai est d'un an à un an et demi. En fonction de l'évolution des prix, les pétroliers américains peuvent rapidement répondre et augmenter la production. Par ailleurs, l'amélioration de la rentabilité des gisements de pétrole de schiste a permis de maintenir en activité

les gisements même quand les cours ont baissé. Le seuil de rentabilité serait plus de proche de 40 dollars que de 60. De ce fait, la pression à la baisse des cours demeure forte. Les compagnies pétrolières américaines adaptent le nombre d'appareils de forage en fonction de l'état du marché. Ainsi, de 2014 à 2016, le nombre est passé de 1 500 à moins de 500 avant de remonter à plus de 750 en 2019, en raison de la hausse des prix.

L'économie des États-Unis dépend de plus en plus du pétrole. Sa croissance est maintenant positivement corrélée au prix du pétrole. Une hausse du prix du pétrole est favorable aujourd'hui aux Américains (elle est défavorable à l'Europe, au Japon, à la Chine, à l'Inde, etc.) puisque leur pays plus de déficit extérieur pour l'énergie. Le secteur minier a un effet de plus en plus marqué sur l'emploi, l'investissement et la valeur ajoutée. Quand le prix du pétrole augmente, le secteur contribue de manière non négligeable à l'activité du pays.

Du fait de l'importance du secteur pétrolier dans l'économie, les États-Unis sont incités à ne pas accepter les accords de limitation des émissions de CO₂. Leurs revenus croissent si la consommation mondiale de pétrole et de gaz progresse. De ce point de vue, la dénonciation de l'Accord de Paris sur le climat par le Président Trump est à relier avec les intérêts à court terme des États-Unis.

Pour la zone euro, l'année difficile ne serait pas 2019 mais 2020

L'Europe doit faire face au ralentissement de la croissance de l'économie mondiale. Celui-ci est liée à la fin d'un cycle industriel. La moindre progression du commerce international et le léger affaiblissement de la croissance chinoise pèsent sur l'activité en Europe. Néanmoins, en 2019, le vieux continent pourra compter sur une augmentation des dépenses publiques, en France comme en Allemagne, l'accélération des augmentations de salaire et la diminution de l'inflation. De ce fait, cette année, la croissance pourrait se révéler supérieure aux attentes. En revanche, les effets porteurs de cette année pourraient bien disparaître en 2020. En effet, l'impulsion budgétaire devrait se réduire, notamment en France. Par ailleurs, l'économie américaine tout comme celle de la Chine pourraient connaître un ralentissement. Pour endiguer les forces récessives, certains économistes comme Patrick Artus (Natixis) estiment que la Banque Centrale Européenne pourrait être dans l'obligation de réengager une opération de quantitative easing (rachat de dettes publiques) pour lutter contre une hausse des taux d'intérêt. En période de faible croissance, plusieurs États pourraient être fragilisés en cas de remontée des taux (par exemple l'Italie). Cette remontée des taux longs pourrait être occasionnée par une reprise de la croissance de la dette publique au sein des États périphériques. L'inflation pourrait également favoriser la progression des taux. Elle serait alimentée par la progression des salaires (plus de 2 % attendus en zone euro en 2019) et par l'augmentation du prix du pétrole si les États-Unis ne peuvent pas continuer à accroître leur production. Certains experts considèrent qu'en l'état des techniques et des investissements, la production américaine pourrait plafonner autour de 9/10 millions de baril jour sans pour autant aller au-delà.

L'augmentation des salaires et du coût du pétrole devraient nuire à la compétitivité de l'économie de la zone euro d'autant plus que les gains de productivité sont faibles. Il en résultera une baisse des exportations et un amoindrissement de la croissance. Les autorités allemandes pourraient être moins enclines à accepter un quantitative easing qu'en 2015 du fait de la demande par la population d'une remontée des taux, et cela d'autant que les prochaines élections du Bundestag se rapprochent. Par ailleurs, le climat politique est moins favorable à la mise en œuvre de politiques coopératives au sein de l'Union européenne.

LE COIN DES TENDANCES

Quand l'enseignement s'internationalise et se privatise

Les études de l'OCDE ou de la Commission de Bruxelles le confirment année après année, les résultats d'un pays dépendent de la qualité de son système de formation. La mondialisation et la digitalisation renforcent le poids de l'éducation. Les problèmes économiques français sont imputés, en partie, à la qualité perfectible de son système de formation initiale et professionnelle. La polarisation des emplois entre le haut de gamme et le bas de gamme rend le développement de filières de formation d'excellence crucial. L'enseignement a été longtemps perçu sous un angle national, surtout en France (existence d'un Ministère de l'Éducation nationale). Or, l'enseignement s'internationalise de plus en plus. Cette tendance concerne non seulement les élèves ou les étudiants qui peuvent être amenés à poursuivre leurs études dans plusieurs pays mais aussi les structures en charge de délivrer les formations qui, pour les plus reconnues d'entre elles, sont désormais présentes à l'international.

L'internationalisation s'exprime également à travers la compétition à laquelle les États et les établissements d'enseignement supérieur se livrent pour bien figurer dans les classements comme celui réalisé par l'université Jiao Tong de Shanghai. Ces classements ont conduit de nombreux pays à revoir l'organisation de l'enseignement supérieur. Par ailleurs, afin d'améliorer leur renommée et trouver de nouvelles sources de financement, de plus en plus d'écoles internationalisent leurs activités. L'ouverture d'antennes à l'étranger a concerné dans un premier temps les établissements d'enseignement supérieur comme Sciences Po Paris. Mais depuis quelques années, les établissements d'enseignement primaire et secondaire s'y mettent également. Ainsi, la Westminster School créée en 1560 a prévu d'ouvrir un établissement à Hong Kong. L'école devrait ouvrir ses portes en septembre 2020 et comptera 2 500 élèves âgés de 3 à 18 ans. Elle sera suivie par cinq autres établissements de taille similaire dans d'autres villes chinoises au cours des dix prochaines années. Westminster éduquera ainsi vingt fois plus d'enfants en Chine qu'en plein cœur de Londres.

La demande d'établissements de qualité augmente à l'échelle internationale. Au sein des pays émergents, l'enrichissement d'une partie de la population permet à ses enfants d'accéder à des établissements privés de renom. En outre, avec la baisse du taux de fécondité, les familles peuvent consacrer plus d'argent pour leurs enfants. En Chine ou en Corée, les parents ont une très forte ambition pour leur progéniture. En Occident, c'est la crainte du déclassement qui incite les parents à rechercher des

établissements de qualité. Il est communément admis que dans les prochaines années l'obtention de bons emplois passera par une formation de haut niveau. L'élévation du niveau moyen d'éducation rend plus difficile l'accès aux postes les plus prestigieux du fait d'une concurrence plus vive.

De plus en plus de parents confient leurs enfants au secteur privé tant dans les pays émergents qu'en Occident. La massification de l'enseignement public, les problèmes de recrutement qu'il rencontre sont autant de facteurs qui expliquent cette évolution. Parmi les arguments mis en avant par les parents optant pour le secteur privé figure sa plus aptitude à intégrer les nouvelles technologies et méthodes d'enseignement. Ce phénomène est lié au rôle de plus en plus crucial de l'éducation pour accéder aux postes les plus valorisants et les plus rémunérateurs. Cela s'explique également par le fait qu'une classe moyenne supérieure se développe au sein des pays émergents.

Les XIX^e et le XX^e siècles ont été marqués par la montée en puissance de l'enseignement public qui a pris le relais des Églises et des Entreprises. Le secteur privé enregistre une forte croissance depuis le début du XXI^e siècle. Au niveau des pays du G20, le nombre d'inscriptions dans les écoles privées par rapport à l'ensemble des inscriptions est passé de 10 à 17 % au primaire et de 19 à 27 % au secondaire. Il convient de préciser que dans certains pays comme la France, la frontière entre privé et public est floue, les établissements sous contrat pouvant bénéficier de professeurs payés par l'État. Aux Pays-Bas, si les trois quarts des élèves sont inscrits dans des écoles privées, la grande majorité d'entre elles sont financées par des fonds publics.

En Amérique latine, le rôle important de l'Église catholique et la faible qualité des services publics ainsi que la croissance rapide expliquent l'essor de la demande d'enseignement privé. Dans la majeure partie de l'Asie du Sud et de l'Afrique, la pauvreté, les migrations et la croissance démographique empêchent les gouvernements de dispenser l'éducation dans de nombreuses villes. Le secteur privé est donc important et se développe rapidement. Les élites ont déjà quitté les systèmes publics et beaucoup de gens de la classe moyenne et des plus pauvres les suivent. Le privé assure la formation des enfants des classes supérieures et peut être également présent dans les quartiers difficiles désertés par les pouvoirs publics. Même dans des pays reconnus pour la qualité de leur système d'éducation nationale publique comme le Vietnam, le privé connaît une forte croissance. En Chine, si officiellement, le passage dans les écoles publiques demeure obligatoire en particulier pour le primaire et l'enseignement secondaire, les parents n'hésitent pas à inscrire leurs enfants pour des cours du soir dans le privé.

Même si l'offre d'enseignement est très peu concentrée, de plus en plus de groupes d'établissements apparaissent. Ils font appel à des capitaux extérieurs et certains sont même cotés en bourse. L'enseignement devient un secteur capitalistique comme les autres. De grandes chaînes se constituent à l'échelle internationale, telles que Gems Education, une société basée à Dubaï qui compte 47 écoles principalement au Moyen-Orient, Cognita, une entreprise britannique avec 73 écoles dans huit pays et Beaconhouse School Systems, une entreprise pakistanaise qui compte 200 écoles dans sept pays.

L'éducation demeure un secteur très réglementé. Les Gouvernements n'apprécient guère la montée en puissance du privé qui est accusé d'accentuer les inégalités. La présence d'écoles d'origine étrangère est perçue comme un risque d'ingérence. Aux États-Unis, certaines universités ont remis en cause leur partenariat avec des institutions chinoises suspectées de réaliser des opérations d'espionnage.

En France, les écoles privées gagnent du terrain. Ainsi, selon une note de l'Éducation nationale, en 2016, le collège public a perdu près de 10 000 élèves. Les parents justifient leur choix par la recherche d'une meilleure qualité de l'enseignement, une présence plus assidue des professeurs et un meilleur encadrement des élèves. Si dans les années 1980, le public obtenait les meilleurs résultats aux examens, aujourd'hui, les premières places sont occupées par des établissements du secteur privé. Le lycée Stanislas à Paris peut ainsi s'enorgueillir d'obtenir 100 % de mention au Bac. En maternelle, où il n'y a pas vraiment d'enjeux ou d'examens, la proportion d'élèves dans le privé est de 14 %. Au collège, pour la seule classe de 6^e, le pourcentage d'élèves dans le privé atteint les 22 %. L'offre privée se multiplie tant pour le primaire, le secondaire que pour l'enseignement supérieur. Pour le moment, l'internationalisation concerne, en France, les grandes écoles d'enseignement supérieur qui sont, par ailleurs, en retard, par rapport à leurs homologues étrangers. La présence de très nombreux établissements dont la répartition géographique suivait le découpage administratif français explique en partie ce retard. Le regroupement en cours réalisé tant pour des raisons budgétaires qu'au nom de la visibilité internationale devrait déboucher sur l'intégration de plus en plus poussée des établissements dans des réseaux internationaux.

Les gilets jaunes, « des invisibles » en quête de reconnaissance

Le Crédoc a réalisé une étude au début de l'année 2019 sur le mouvement des « gilets jaunes » afin de déterminer quelles sont les caractéristiques des personnes qui revendiquent en faire partie. Contrairement à quelques idées reçues, les personnes affirmant avoir des affinités avec le mouvement sont plus actives que l'ensemble de la population (65 % contre 51 %). Mais parmi ceux affirmant une profonde hostilité vis-à-vis de la politique du Gouvernement, 41 % sont actifs. Les retraités et les personnes sans emploi figurent parmi les plus virulents. Les « gilets jaunes » appartiennent aux catégories modestes et sont plutôt jeunes. 70 % ont un revenu inférieur au revenu médian, 45 % sont ouvriers et employés. 50 % ont moins de 40 ans (34 % pour l'ensemble de la population). De nombreux sympathisants du mouvement ont connu des périodes de chômage (35 % au cours des cinq dernières années). Un tiers souffrent d'une maladie chronique ou d'un handicap (25 % en moyenne dans la population). 17 % ont divorcé ou se sont séparés dans l'année. 27 % ont été confrontés à un décès dans les douze derniers mois (6 % en moyenne dans la population). Plus des deux tiers des « gilets jaunes » estiment que les personnes pauvres n'ont pas eu de chance dans leur vie quand ce taux est de 45 % chez les personnes hostiles au mouvement. Seulement 27 % des « gilets jaunes » pensent que la réalisation d'efforts permet de sortir de la pauvreté (54 % chez les personnes hostiles au mouvement).

Plus des trois quarts des « gilets jaunes » affirment avoir des problèmes pour vivre correctement. Ils indiquent être obligés de se restreindre en permanence (76 % contre 55 % pour l'ensemble de la population). Seulement un tiers des « gilets jaunes » pensent être capables de pouvoir faire face à un surcroît de dépenses de 2 000 euros (53 % en moyenne). Les « gilets jaunes » sont plus sensibles que la moyenne aux nouveautés (41 % 25 % pour l'ensemble de la population). 50 % d'entre eux avouent effectuer régulièrement des achats quand ils n'ont pas le moral mais 59 % se sentent coupables au moment de payer. La société consommation joue un grand rôle dans leur vie même s'ils la dénoncent dans leur prise de parole publique.

85 % des « gilets jaunes » s'estiment invisibles aux yeux des pouvoirs publics. Ce taux est de 71 % pour les Français qui soutiennent le mouvement et de 36 % pour ceux qui y sont hostiles. Les « gilets jaunes » ont un besoin de reconnaissance. Les choix même de la chasuble et du rond-point comme lieu de manifestation en sont des signes. Les participants au mouvement ont voulu imposer leur histoire. Ils ont récusé les moyens traditionnels de communication (télévision, radio) qu'ils maîtrisaient mal pour préférer les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, etc.). L'appropriation de lieux symboliques comme les Champs Élysées, les centres villes des grandes agglomérations obéit à la même logique. Le recours à la violence est justifié pour garantir justement la visibilité. 88 % des personnes se revendiquant « gilets jaunes » jugent normales le blocage des lieux pour se faire entendre et 49 % estiment que l'usage de la violence physique se justifie. 38 % d'entre eux comprennent la dégradation de biens publics. Le Crédoc note que dans l'ensemble de la population et en particulier chez les plus jeunes, l'utilisation de la violence comme moyen d'expression est plus acceptée en 2019 que lors des précédentes enquêtes réalisées sur le sujet (+5 points par rapport à 2017 pour la violence physique et +3 points pour les dégradations de biens).

La montée aux extrêmes pour se faire entendre est liée à la chute des corps intermédiaires et en premier lieu des partis politiques et des syndicats. Par ailleurs, l'émergence du mouvement des « gilets jaunes » intervient au moment où les grands médias sont remis en cause. La télévision, la presse écrite ont perdu leur pouvoir fédérateur. En 1988, TF1 captait 45 % de l'audience ; ce taux est de 20 % en 2019. Les quotidiens et les magazines ont vu leur nombre de lecteurs se restreindre très rapidement lors de ces vingt dernières années. Le journal « Le Monde » a perdu en vingt ans 100 000 lecteurs. La diffusion de l'Express est passée de 433 000 à 290 000 de 2005 à 2017. Les ventes quotidiennes de l'Humanité s'élèvent à moins de 35 000 contre 150 000 en 1972 et à 107 000 en 2002.

Les séries sur Internet, les blogs, les réseaux sociaux deviennent les principales sources d'information. Les « gilets jaunes » sont plus méfiants que la moyenne nationale vis-à-vis des médias traditionnels. Ils estiment que ceux-ci sont manipulés. Ainsi, au sein des populations à revenus modestes, les thèses complotistes sont très populaires. Le rejet de la vaccination du fait de son danger pour la population est populaire chez les jeunes et au sein des 40 % des Français les plus modestes. Internet devient le canal de référence qui supprime les voies officielles que sont l'école, les médias traditionnels ou les pouvoirs publics.

Les sociétés occidentales sont minées par l'évolution divergente des différentes catégories qui les constituent. Dans le passé, surtout en France, les écarts de patrimoine et de revenus étaient bien plus importants, mais la religion, la République, l'école et l'attachement à des valeurs communes permettaient de donner du sens à la notion de communauté. La fabrique du consensus semble être en panne, tant en France qu'aux États-Unis. Les dirigeants politiques adoptent des positionnements de plus en plus extrémistes. Si la chute du communisme a laissé croire la fin de l'histoire et la victoire des mouvements de centre droit/centre gauche, l'évolution de ces dernières années infirme cette tendance.

Inégalités, un ressenti tournant à l'allergie

Bien que la France soit l'un des pays les plus égalitaires de l'OCDE, le ressenti par la population est tout autre. Le niveau élevé des dépenses sociales ne semble pas éteindre la soif égalitaire de l'opinion. Ainsi, selon une étude du Ministère des Solidarités et de la Santé en 2018, neuf personnes sur dix jugent que la pauvreté et l'exclusion ont plutôt augmenté dans le pays au cours des cinq dernières années et que cette hausse est amenée à se poursuivre dans les années qui viennent. Huit personnes sur dix considèrent que la société française est plutôt injuste, que les inégalités ont plutôt augmenté au cours des cinq dernières années. L'idée qu'elles augmentent encore dans les prochaines années est admise par une très forte majorité des Français. Ce sentiment est à son plus haut niveau depuis 2008. Les Français expriment une défiance vis-à-vis des institutions et même envers les régimes de protection sociale. En 2018, une enquête du Cercle de l'Épargne avait souligné que plus de 72 % des Français jugeaient le système de retraite injuste et inéquitable.

Parmi les inégalités jugées comme les plus choquantes figurent celles liées aux revenus. 92 % des Français sont pour une augmentation du SMIC contre 88 % en 2017. Suivent les inégalités d'accès aux soins, celles liées aux origines ethniques et celles liées au genre.

En 2018, la situation personnelle ressentie se dégrade. La part de ceux qui jugent leur situation actuelle mauvaise augmente de 3 points par rapport à 2017, atteignant 23 %. 48 % des Français se déclarent très pessimistes pour leur avenir selon la DREES, soit 7 points de plus qu'en 2017. L'année 2018 marque ainsi une interruption dans la hausse continue de l'optimisme observée entre 2013 et 2017. Quant à l'optimisme des Français pour l'avenir de leurs enfants ou de celui des générations futures, il retrouve le niveau observé au cours des dix dernières années, autour de 30 %, en recul de 8 points par rapport à 2017. La baisse de ces indicateurs est imputable au changement d'opinion des ouvriers et des retraités. En 2018, le pessimisme des ouvriers en emploi par rapport à leur propre situation atteint 58 % (+13 points par rapport à 2017) et leur insatisfaction actuelle 28 % (+6 points). Le pessimisme des retraités atteint quant à lui 55 % (+12 points) et leur insatisfaction 22 % (+4 points). Les ouvriers ont été touchés par le léger regain d'inflation qui a provoqué une perte de pouvoir d'achat. L'état d'esprit négatif des retraités est imputable en grande partie à la hausse de la CSG.

Le taux de pauvreté reste, en France, depuis plusieurs années, autour de 14 % mais, en 2018, 8 % des Français se considèrent comme pauvres et 24 % pensent qu'ils peuvent le devenir dans les cinq prochaines années. Si la fréquence du sentiment de

pauvreté était demeurée stable jusqu'en 2017, elle a augmenté de 5 points en 2018. En un an, la part des Français qui s'estiment à l'abri du risque de devenir pauvre recule de 6 points. La baisse la plus importante est enregistrée chez les ouvriers (-14 points). La proportion de retraités se considérant à l'abri de la pauvreté est également en contraction de 9 points. En revanche, la part des actifs en emploi qui estiment qu'il existe un risque de chômage pour eux ou l'un de leur proche dans les mois à venir est de 39 % en 2018, soit 8 points de moins qu'en 2017.

Une défiance accrue vis-à-vis du système de protection sociale

En 2018, les Français sont moins nombreux à considérer que notre système de sécurité sociale fournit un niveau de protection suffisant ou qu'il peut servir de modèle à d'autres pays. La part des personnes qui jugent que le système de sécurité sociale coûte trop cher à la société évolue peu, mais enregistre un recul total de 12 points entre 2014 et 2018. La proportion des personnes qui déclarent que les retraites ou les allocations chômage ne devraient bénéficier qu'à ceux qui cotisent recule respectivement de 28 % à 21 % et de 37 % à 28 %. Les Français semblent être favorables à l'existence d'un matelas universel. En matière d'indemnité chômage, la part des personnes opposées à ce que leur versement soit limité dans le temps s'accroît de 27 % à 37 % entre 2016 et 2018. Augmentent également la part des personnes qui désapprouvent que le droit à ces allocations soit conditionné à l'acceptation de toute offre d'emploi, quel que soit le lieu ou la qualification, et la part de celles qui rejettent l'idée d'une obligation de réaliser des tâches d'intérêt général.

La crainte de la remise en cause du pouvoir d'achat est très élevée comme cela a été souligné par l'enquête 2019 du Cercle de l'Épargne/Amphitéa. AG2R LAMONDIALE MATMUT. Ainsi, 88 % des Français sont opposés à la baisse des retraites (contre 82 % en 2017), 86 % le sont concernant les aides aux handicapés ou aux personnes âgées dépendantes (respectivement 81 % et 80 % en 2017) et 78 % le sont concernant les allocations logement (71 % en 2017). La question posée évoquait pourtant l'idée que la baisse des prestations puisse s'accompagner d'une réduction des prélèvements obligatoires. Une plus grande part de la population rejette une diminution de certains remboursements maladie afin de réduire le déficit de la sécurité sociale (69 % en 2018, contre 59 % en 2017)

Les Français sont également plus réticents à l'idée d'une augmentation des impôts et cotisations à leur charge pour financer une hausse des prestations. L'opposition à l'augmentation des cotisations afin de réduire le déficit de la branche maladie de la sécurité sociale s'accroît de 77 % à 88 % dans l'ensemble de la population. En revanche, les Français estiment que les entreprises peuvent prendre en charge une part croissante des dépenses sociales. Une personne sur deux est, selon la DREES favorable à l'augmentation des cotisations payées par les entreprises, une proportion qui augmente continûment depuis 6 ans (32 % en 2012, 50 % en 2018) et particulièrement entre 2017 et 2018 (+8 points).

L'enquête de la DREES comme celle de la Sécurité sociale soulignent l'existence d'une forte défiance à l'encontre des pouvoirs publics. Elles montrent les fortes divisions qui parcourent la société française, la peur du déclassement et le rejet des réformes.

L'église catholique et sa démographie

L'incendie de Notre Dame de Paris a été durement ressenti par la population française. Symbole de Paris et plus largement de la France, bénéficiant d'un rayonnement international, la cathédrale de Paris rassemble au-delà des communautés qui constituent la France. Si Notre Dame est avant tout un lieu de culte, elle était et demeure sans nul doute perçue par une part non négligeable de la population comme un monument historique qui avait traversé les temps. Sa présence imposante et majestueuse au cœur de Paris rassurait et en faisait un symbole d'unité. L'élan de solidarité pour sa reconstruction associant riches et plus modestes prouve la capacité d'un bâtiment à fédérer et créer de l'émotion. Le paradoxe de cette tragédie est qu'elle intervient au moment où la France doit faire face à de nombreuses divisions sociales et politiques et au moment où le poids de l'Église catholique n'a jamais été aussi faible.

De moins en moins de sacrements

Le nombre de baptisés en France est passé de 89 % pour les 50/64 ans (en 2012) à 65 % pour les 18/24 ans. Selon un sondage de l'IFOP, seulement 58 % des parents, en 2012 pensaient baptiser leurs prochains enfants, soit un recul de 24 points par rapport à 1962. D'après les chiffres fournis par la Conférence des Évêques de France, le nombre de baptisés est encore plus faible. Seulement 30 enfants sur 100 naissances intervenues en 2015 l'ont été contre 50 en 1999. En parallèle, le nombre de mariages célébrés à l'église a fortement décliné. 50 000 mariages ont été célébrés dans une église catholique en 2017 (chiffre Épiscopat de France) contre 123 000 en 2000. Moins d'un mariage civil sur deux donne lieu aujourd'hui à une célébration catholique. 44 000 personnes ont fait leur confirmation en 2017 contre 62 000 en 2000. 5 à 6 % des enfants des générations d'après 2003 sont confirmés.

En 1961, 40 % des baptisés affirmaient se rendre « le plus souvent possible » ou « chaque dimanche » à la messe. En 2012, ce ratio est tombé à 7 %. 46 % des baptisés déclarent ne jamais aller à la messe en 2012 contre 24 % en 1961. Le nombre de prêtres, de religieux et de religieuses s'est effondré, passant de 177 000 à 51 000 de 1950 à 2015. En vingt-cinq ans, le nombre de prêtres diocésains a été divisé par deux. Chaque année, leur nombre se contracte de 500 (moins de 12 000 en 2015). Moins de 100 prêtres diocésains seraient ordonnés chaque année. Du fait de la pyramide des âges, sans inversion de la tendance, il pourrait ne plus y avoir de prêtre en France d'ici le milieu du siècle, sauf à en faire venir de l'extérieur. Pour maintenir en l'état la présence religieuse dans les églises, il faudrait dans les trente prochaines années, l'arrivée de près de 10 000 prêtres en provenance de pays étrangers. Cette diminution sans précédent des effectifs remet en cause le maillage territorial de l'Église qui avait survécu à la Révolution et qui avait servi d'exemple à Napoléon pour la mise en place du corps préfectorale.

Une société agnostique

La France est un des pays les plus agnostiques d'Europe. La baisse de la pratique religieuse s'est amorcée dès le XVIII^e siècle. Elle a commencé dans le Nord, dans le bassin parisien, le Sud-Ouest pour se propager dans le Sud. Le phénomène s'est

accélééré dans les années 1970/1980 avec l'arrivée à maturité de générations qui n'avaient pas, peu ou prou, reçu d'éducation religieuse. Désormais, la déchristianisation touche toutes les régions même celles qui ont été longtemps le plus pratiquantes comme le Grand Ouest (Bretagne, Pays de la Loire) et la Corse. Religion majoritaire, le catholicisme est contraint de se penser comme une minorité en concurrence avec d'autres cultes (protestant, musulman, juif, orthodoxe). De la Révolution jusqu'aux années 1960, le catholicisme était au cœur de la vie politique et sociale du pays. La lutte contre les tenants de la laïcité puis contre le communisme a été un fil conducteur de la vie politique qui s'est éteint au fil des décennies. En 1984, l'Église catholique arrivait à rassembler au-delà de ses pratiquants assidus pour s'opposer au projet du Gouvernement de Pierre Mauroy visant à réformer les modalités de financement de l'école libre. Cette capacité de mobilisation a été moindre lors du mariage pour tous. Le combat a été surtout beaucoup moins consensuel. Sur les sujets de société, mariage homosexuel, adoption d'enfants par des couples homosexuels par exemple, les messages de l'église ne passent pas au sein de l'opinion. Les Français choisissent de plus en plus la crémation au détriment de l'enterrement. Ce choix s'effectue en dehors de toute référence religieuse. Il repose sur un changement de rapport à la mort. Le nombre croissant d'enfants nés hors mariage (plus d'un enfant sur deux en 2018) et la multiplication des divorces traduisent bien un changement de comportements individuels que l'Église n'a pas su empêcher ou comprendre.

En France, l'État a tenté de s'approprier une certaine forme de transcendance en lieu et place des églises. Cette appropriation a commencé bien avant le recul du fait religieux. Le concept de monarchie de droit divin en est l'expression. La formule, « le Roi est mort, Vive le Roi » renvoie à la notion de l'immortalité. Le souverain quelle que soit sa forme humaine est intemporelle. L'exécution de Louis XVI voulait mettre un terme à cette symbiose entre l'État et Dieu. La République a repris le principe de permanence en conceptualisant certaines valeurs républicaines, en affirmant le rôle de la nation et du peuple souverain. Aujourd'hui, la République doit faire face à une défiance croissante vis-à-vis des institutions.

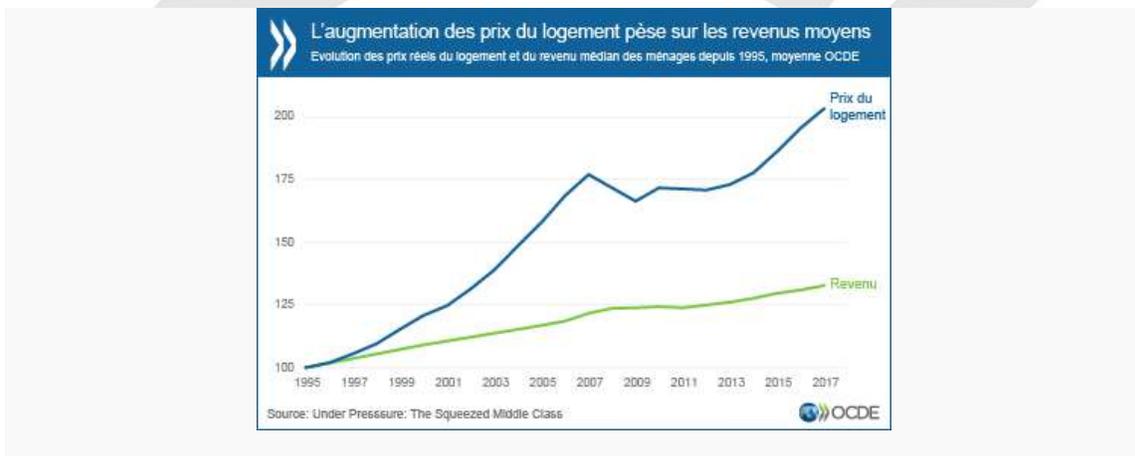
Les classes moyennes sous pression

Dans un récent rapport intitulé « sous pression : la classe moyenne en perte de vitesse », l'OCDE souligne qu'au sein des États membres, la classe moyenne se contracte. Cette dernière rassemble les ménages dont les revenus sont compris entre 75 % et 200 % du revenu national médian. Si près de 70 % des personnes de la génération du baby-boom faisaient partie des ménages à revenu intermédiaire lorsqu'elles avaient une vingtaine d'années, seuls 60 % des jeunes de la génération Y en font partie aujourd'hui. Les jeunes générations éprouvent de plus en plus de difficulté à y accéder. Par ailleurs, la multiplication des incidents de parcours durant la vie professionnelle provoque la sortie des classes moyennes d'un nombre croissant de personnes. La polarisation des emplois a pour conséquence de diminuer ceux traditionnellement occupés par les classes moyennes au profit de ceux à faible qualification et de ceux exigeant au contraire un haut niveau d'enseignement. La digitalisation inquiète à plus d'un titre les représentants de la classe moyenne. Un travailleur à revenu intermédiaire sur six occupant un emploi est fortement exposé au

risque d'automatisation, contre un travailleur à revenu faible sur cinq et un travailleur à revenu élevé sur dix.

Les classes moyennes craignent non seulement le déclassement professionnel mais aussi celui lié à l'augmentation des dépenses pré-engagées. Le coût du mode de vie de la classe moyenne progresse plus vite que l'inflation. Le logement, par exemple, représente le poste de dépense le plus important chez les ménages à revenu intermédiaire, correspondant à environ un tiers du revenu disponible, par rapport à un quart dans les années 1990. Ces vingt dernières années, les prix du logement ont progressé trois fois plus vite que le revenu médian des ménages.

Plus d'un ménage à revenu intermédiaire sur cinq dépense plus qu'il ne gagne, et le surendettement concerne davantage les ménages de la classe moyenne que les ménages à revenu faible et à revenu élevé.



L'influence économique de la classe moyenne a aussi considérablement diminué. Dans la zone OCDE, à l'exception de quelques pays, les revenus intermédiaires sont à peine plus élevés aujourd'hui qu'il y a dix ans, progressant de 0,3 % tout juste par an, soit un tiers de moins que le revenu moyen des 10 % les plus aisés.

Pour éviter un délitement des classes moyennes qui pourrait saper les États occidentaux, l'OCDE préconise un investissement important dans les systèmes d'enseignement et de formation professionnels. L'organisation internationale demande une meilleure couverture sociale des emplois atypiques, par exemple les travailleurs intérimaires ou à temps partiel et les travailleurs indépendants. Les experts de l'OCDE demandent que les États transfèrent la charge fiscale pesant sur les revenus du travail vers les revenus du capital et les plus-values, les revenus de la propriété et les successions. Ils estiment qu'il est nécessaire de rendre l'impôt sur le revenu plus progressif et équitable.

LE COIN DES GRAPHIQUES

Baisse du coin fiscal au sein de l'OCDE

En 2018, l'impôt sur le revenu et les cotisations de sécurité sociale ont légèrement reculé pour le travailleur moyen dans les pays de l'OCDE, sous l'effet de plusieurs réformes lancées par certains pays. La baisse des cotisations sociales contribue ainsi à la réduction du coin fiscal.

Le « coin fiscal » désigne le total des impôts sur les coûts de main-d'œuvre payés par les salariés et les employeurs, diminué des prestations familiales, exprimé en pourcentage des coûts de main-d'œuvre pour l'employeur. Au sein des États membres de l'OCDE, il s'élevait à 36,1 % en 2018. Ce résultat s'inscrit en baisse de 0,16 point de pourcentage par rapport à 2017, et correspond à la quatrième diminution annuelle consécutive du coin fiscal qui pèse sur le travailleur moyen dans la zone OCDE.

Le recul intervenu entre 2017 et 2018 est imputable à de fortes baisses dans quatre pays : l'Estonie (-2,54 points de pourcentage), les États-Unis (-2,19 points), la Hongrie (-1,11 point) et la Belgique (-1,09 point). Même si le coin fiscal du travailleur moyen dans les pays de l'OCDE a diminué entre 2017 et 2018, de légères augmentations ont été observées dans 22 pays, soit près des deux tiers de la zone OCDE. Dans le même temps, des diminutions minimales du coin fiscal se sont produites dans les 10 pays de l'OCDE restants.

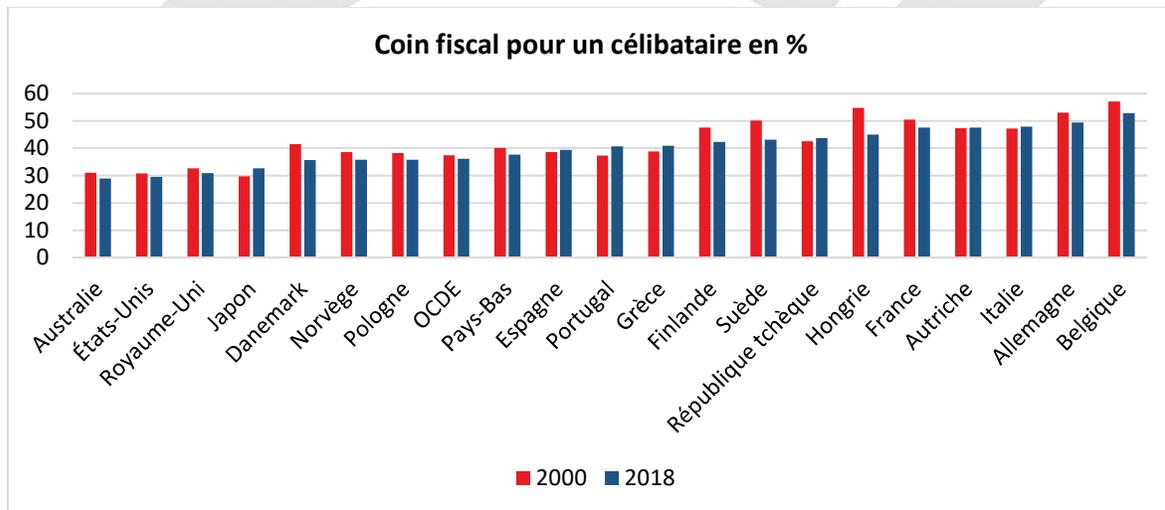
En 2018, c'est en Belgique (52,7 %), en Allemagne (49,5 %), en Italie (47,9 %), en Autriche et en France (47,6 %) qu'on a recensé les coins fiscaux moyens les plus élevés pour les travailleurs célibataires sans enfant rémunérés au salaire moyen dans leur pays. Les coins fiscaux les plus faibles ont été mesurés au Chili (7 %), en Nouvelle-Zélande (18,4 %) et au Mexique (19,7 %).

En 2018, le coin fiscal le plus élevé pour les ménages avec deux enfants et un seul apporteur de revenu rémunéré au salaire moyen était observé en France (39,4 %). L'Autriche, la Belgique, la Finlande, la Grèce, l'Italie, la Suède et la Turquie enregistraient également des coins fiscaux supérieurs à 37 %. Pour cette catégorie de foyer, c'est la Nouvelle-Zélande qui affichait le coin fiscal le plus faible (1,9 %), suivie du Chili (7,0 %) et de la Suisse (9,8 %).

Le coin fiscal moyen dans la zone OCDE pour les couples « monoactifs » est resté stable au cours des deux dernières années, à 26,6 %. Les hausses les plus marquées en 2018 pour ce type de foyer ont été constatées en Pologne (10,3 points de pourcentage). Les augmentations n'ont dépassé un point de pourcentage dans aucun autre pays. Les baisses les plus sensibles se sont produites en Nouvelle-Zélande (-4,5 points de pourcentage), en Lituanie (-2,5 points), en Estonie et aux États-Unis (-2,4 points dans les deux cas). Dans tous les pays de l'OCDE, le coin fiscal est plus faible pour les ménages avec enfants à revenu unique que pour les célibataires sans enfant, hormis au Chili et au Mexique, où les taux sont identiques pour ces deux types de foyer. Les écarts représentent plus de 15 % des coûts de main-d'œuvre en Allemagne, en Belgique, au Canada, en Irlande, au Luxembourg, en Nouvelle-Zélande, en République tchèque et en Slovénie.

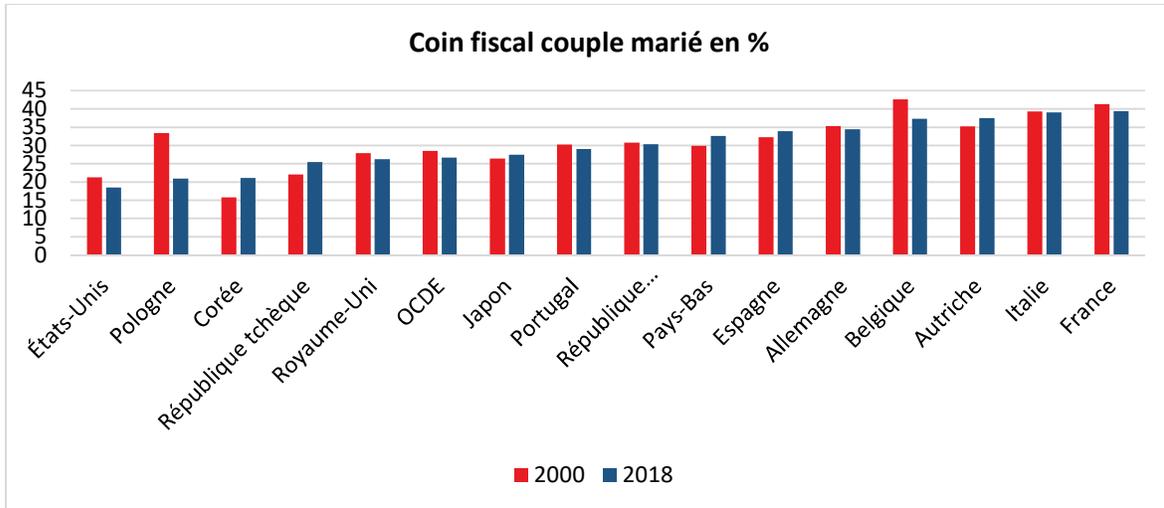
Le taux net moyen d'imposition des personnes physiques (qui mesure l'impôt sur le revenu et les cotisations de sécurité sociale payés par les salariés, diminués des prestations familiales éventuellement perçues, en pourcentage des salaires bruts) s'élevait 25,5 %. Ce taux moyen à l'échelle de l'OCDE, calculé pour un célibataire sans enfant rémunéré au niveau du salaire moyen, est resté stable au cours des dernières années, en dépit de variations considérables entre pays : de moins de 15 % au Chili, en Corée et au Mexique, à plus de 35 % en Allemagne, en Belgique et au Danemark.

Les taux nets moyens d'imposition des personnes physiques les plus élevés pour les célibataires sans enfant rémunérés au salaire moyen étaient, en 2018, observés en Belgique (39,8 %), en Allemagne (39,7 %) et au Danemark (35,7 %). Les taux les plus faibles étaient recensés au Chili (7 %), au Mexique (10,2 %) et en Corée (14,9 %). Le taux moyen dans la zone OCDE a reculé de 0,16 point de pourcentage à 25,5 %.

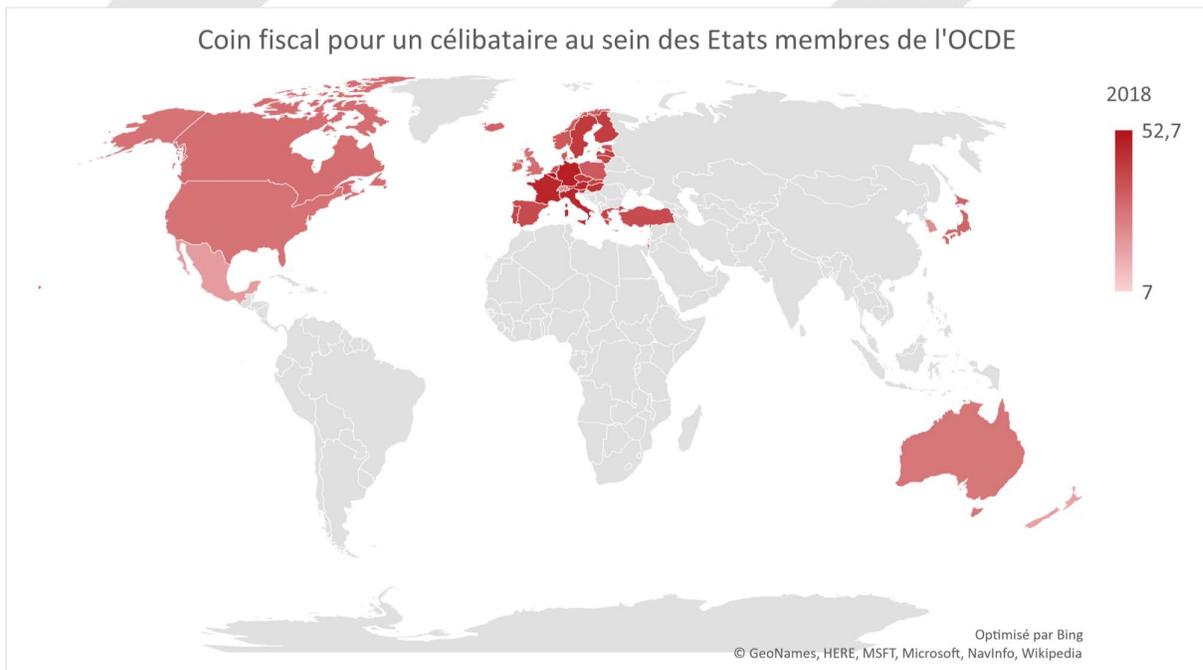


Source : OCDE

En 2018, Le taux net moyen d'imposition des personnes physiques pour les ménages à revenu unique avec enfants était de 14,2 %. Les taux les plus élevés pour les ménages avec deux enfants et un seul apporteur de revenu rémunéré au salaire moyen étaient observés en Turquie (26,2 %) et au Danemark (25,2 %). Les plus faibles étaient constatés en République tchèque (0,2 %), au Canada et en Estonie (1,8 % dans les deux cas).



Source : OCDE



Source : OCDE

LE COIN DE L'AGENDA ECONOMIQUE DE LA SEMAINE

Lundi 22 avril

Marchés fermés sur Euronext (lundi de Pâques)

Aux États-Unis, sera publié **le résultat des reventes de logements** du mois de mars.

Au **Japon**, il faudra suivre **l'indice de la production pour tous les secteurs d'activité**.

Mardi 23 avril

Les indices PMI flash manufacturier et composite du mois d'avril seront publiés pour **la France, le Japon, le Royaume-Uni, l'Allemagne, les États-Unis et la zone euro**.

Aux **États-Unis**, il faudra regarder **les ventes de logements neufs** de mars et **l'indice manufacturier de la FED de Richmond** pour le mois d'avril.

Pour **la zone euro**, sera communiqué **l'indice Sentix du moral des ménages** (première estimation).

Mercredi 24 avril

En France, il faudra suivre **les enquêtes de conjoncture de l'Insee** du mois d'avril.

Au Japon, sera tiendra **la réunion de politique monétaire de la Banque du Japon** (première journée).

En Allemagne, il faudra suivre **la publication de l'indice Ifo du climat des affaires** du mois d'avril.

L'indice PMI services pour les États-Unis sera connu.

Jeudi 25 avril

Au Japon, il faudra regarder **les décisions de politique monétaire** de la banque centrale.

Aux États-Unis, seront communiquées **les commandes de biens durables** de mars. **L'indice manufacturier de la FED du Kansas** pour le mois d'avril sera connu.

En **Allemagne**, sera publiée **l'enquête GfK sur la confiance des consommateurs** de mai.

En **Espagne**, sera publiée **l'enquête sur l'emploi** du premier trimestre.

Vendredi 26 avril

En France, il faudra regarder **l'enquête de conjoncture de l'INSEE auprès des ménages** pour le mois d'avril. Sera également communiqué le **nombre de demandeurs d'emploi** pour le premier trimestre.

Aux **États-Unis**, sera attendue la **première estimation du PIB** du premier trimestre.

Au **Japon**, seront connus le **taux de chômage**, la **production industrielle** et les **ventes au détail** de mars. Sera également publié l'**indice des prix** d'avril.

Lundi 29 avril

Marchés fermés au Japon.

Pour la **zone euro**, il faudra suivre la **publication des indices sur le climat des affaires et du sentiment économique** du mois d'avril.

En **France**, sera communiqué le **nombre de construction de logements** de mars.

Aux **États-Unis**, il faudra regarder **les revenus et les dépenses des ménages** du mois de mars.

Mardi 30 avril

Les indices PMI de la Chine pour avril seront connus.

En **Allemagne**, il faudra regarder le **nombre de demandeurs d'emploi**, le **taux de chômage** et le **taux d'inflation** du mois d'avril.

Pour la **zone euro**, seront attendus le **taux de croissance du premier trimestre** et le **taux de chômage** de mars.

Pour l'**Italie**, il faudra suivre le **taux de croissance du premier trimestre**.

Pour la **France**, sera attendu le **taux de croissance du premier trimestre (première estimation)**. Seront également **publiés les dépenses de consommation des ménages en biens** de mars, la **situation budgétaire de l'État** de mars, l'**indice des prix à la consommation** d'avril (estimation provisoire) et les **indices des prix de production de l'industrie** de mars.

Aux **États-Unis**, il faudra regarder l'**indice des prix immobiliers S&P/Case-Shiller** du mois de février, l'**indice de confiance du consommateur** d'avril et les **promesses de vente immobilières** de mars. Se tiendra la **réunion du FOMC de la Réserve fédérale (première journée)**.

Mercredi 1^{er} mai

Marchés fermés en Chine, en France et en Allemagne (Fête du travail)

Au **Royaume-Uni**, il faudra regarder l'**indice PMI Markit manufacturier** d'avril.

Aux **États-Unis**, il faudra suivre l'**enquête ADP sur l'emploi privé**, l'**indice ISM manufacturier** d'avril et les **dépenses de construction** de mars. Seront attendues les **décisions du FOMC de la Réserve fédérale sur le taux et le communiqué de politique monétaire**.

En **France**, les **immatriculations de véhicules neufs** du mois d'avril seront publiées.

Judi 2 mai

En **Allemagne**, les **ventes au détail** de mars seront publiées.

L'**indice PMI Markit manufacturier** définitif d'avril pour l'**Allemagne, la France et la zone euro** sera communiqué.

Au **Royaume-Uni**, il faudra suivre le **communiqué de politique monétaire de la Banque d'Angleterre**, et son **rapport trimestriel sur l'inflation**.

Aux **États-Unis**, seront attendus les **inscriptions au chômage de la semaine au 27 avril**, la **productivité**, les **coûts du travail (première estimation)** pour le **quatrième trimestre 2018**. Seront également publiées les **commandes à l'industrie** de mars.

Vendredi 3 mai

Marchés fermés au Japon

Pour le **Royaume-Uni**, sera publié l'**indice PMI Markit des services** d'avril.

Pour la **zone euro**, sera connu le **taux d'inflation (estimation rapide)** du mois d'avril ainsi que les **prix à la production** du mois de mars.

Aux **États-Unis**, il faudra suivre les **créations d'emplois**, le **taux de chômage** et les **salaires** d'avril. Sera également publié l'**indice ISM des services** du mois d'avril.

Sera publiée la **revue de la note de la France par Moody's**.

LE COIN DES STATISTIQUES

	France	Allemagne	Italie	Espagne	Zone euro	Royaume Uni
PIB <i>Mds d'euros</i> 2018	2 352	3 392	1 767	1 213	11 606	2 391
PIB par tête <i>En euros</i>	34 895	40 927	29 192	25 982	33 949	35 985
Croissance du PIB <i>En % - 2018</i>	1,5	1,5	0,1	2,5	1,8	1,6
Inflation <i>En % -mars. 2019</i>	1,3	1,4	1,1	1,3	1,4	1,9
Taux de chômage <i>En % -fév. 2019</i>	8,8	3,1	10,7	13,9	7,8	3,8
Dépenses publiques <i>En % du PIB 2018</i>	56,2	43,8	48,1	41,1	46,7	40,5
Solde public <i>En % du PIB 2018</i>	-2,5	+1,6	-1,9	-2,7	-0,6	-1,3
Dettes publiques <i>En % du PIB 2018</i>	98,2	60,1	131,1	96,9	86,9	86,0
Balance des paiements courants <i>En % du PIB - Déc. 2018</i>	-0,7	7,6	2,7	0,9	3,1	-3,8
Échanges de biens <i>En % du PIB - déc. 2018</i>	-2,6	6,9	2,3	-2,7	1,7	-6,5
Parts de marché à l'exportation <i>En % 2018</i>	3,0	8,2	2,8	1,8	26,0	2,5
Variation depuis 1999 <i>en %</i>	-49,1	-18,7	-37,5	-12,7	-24,6	-50,8

Sources : Eurostat – Insee

LA LETTRE ÉCONOMIQUE DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Gouez et Christophe Andersen

Toute utilisation totale ou partielle des articles de la lettre doit fait l'objet de la mention de la source : Cercle de l'Épargne.

Le Cercle de l'Épargne

104/110 Boulevard Haussmann • 75008 Paris

Tél. : 01 76 60 85 39 • 06 03 84 70 36

contact@cercledelepargne.fr • www.cercledelepargne.fr

**Le CERCLE DE L'ÉPARGNE
est partenaire d'AG2R LA MONDIALE
et de l'association d'assurés
AMPHITEA**

AMPHITEA



AG2R LA MONDIALE



LE CERCLE
DE L'ÉPARGNE